

---

MONTREAL – GAC : séance consacrée à la rédaction et révision du communiqué  
Mardi 5 novembre 2019 – 17h00 à 18h30 EDT  
ICANN66 | Montréal, Canada

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : [...] de votre patience. Je vous remercie de votre patience. Nous sommes prêts à commencer. Nous allons faire une première lecture des parties les plus fondamentales du communiqué, ce qui signifie que nous n’allons pas lire la partie des rapports, des réunions bilatérales et des groupes de travail, et que nous allons laisser ça pour demain. Mais pour le moment, nous allons commencer par nous occuper du texte que nous avons reçu.

Comme cela a été mentionné auparavant, nous avons reçu le texte en rouge qui figure dans la section des noms géographiques de la part de la BG qui dit ce qui suit : pour pouvoir faciliter le traitement des candidatures futures pour les gTLD, le GAC invite l’organisation ICANN à analyser les mérites d’établir un système de notifications opportunes pour les membres du GAC pour des chaînes de caractères formées de caractères géographiques, tenant compte de [l’inspiration], si c’est nécessaire, de l’outil existant pour les codes à deux caractères.

La Belgique ?

BELGIQUE : Est-ce que je peux donner les fondements de cela ?

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : La Belgique au micro.

BELGIQUE :

Je voudrais en premier lieu remercier l'Argentine, la Suisse et d'autres collaborateurs d'avoir participé à ce travail. Nous sommes parvenus à une solution de compromis après des années de discussion. Nous pouvons être satisfaits ou insatisfaits de cette solution intermédiaire, cette solution de compromis, mais nous croyons, ou personnellement c'est ce que je crois, je crois que nous allons de la sorte parvenir à ce qui était en premier lieu.

Je crois que c'est un système qui permet aux gouvernements de réagir avant que le problème ne se présente. L'État, en tant que représentant de l'intérêt général, a la possibilité de commencer un dialogue à partir du moment où le candidat présente sa candidature pour un nom de domaine et même avant. Donc nous avons toujours le même système de notification.

Donc nous demandons à l'ICANN d'analyser la possibilité d'étendre cet outil utilisé pour les codes à deux caractères, justement, pour ces noms géographiques.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci la Belgique. Nous avons eu une discussion brève dans l'équipe de direction du GAC sur ce texte en particulier pendant la pause du déjeuner. C'est une bonne idée, mais nous avons le sentiment

---

que c'est quand même trop prématuré d'inclure cela comme une partie de l'avis au Conseil d'administration. Donc nous avons décidé de déplacer cela et de l'inclure dans la section d'information du communiqué, où l'on fait référence à la séance concernant les noms géographiques.

BELGIQUE :

Oui, je peux accepter cela. Mais comme Jorge l'a dit ce matin, c'est le moment de le faire. Nous devons transmettre ce message, à savoir que l'on doit travailler maintenant et que l'on ne doit pas attendre la réunion de Cancún.

Je crois que l'ICANN doit recevoir ce message.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci la Belgique. Oui bien sûr, nous pouvons présenter cela comme une contribution au processus du PDP, c'est sûr. C'est quelque chose que nous pouvons faire.

Mais pour ce qui est du communiqué, je crois que cela serait mieux adapté à la partie des informations. Nous devrions peaufiner cette information. Cette rédaction.

Les États-Unis veulent faire des commentaires ?

ÉTATS-UNIS :

Merci. Pourrions-nous expliquer si cela est présenté comme un avis du GAC ou comme une discussion sur ce dont on a discuté dans ce groupe

---

de travail ?

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : À l'origine, cela avait été présenté comme l'avis du GAC. Mais nous nous sommes mis d'accord pour dire qu'il valait mieux le transposer dans la section de l'information sans le considérer comme une partie de l'avis. Nous croyons que c'est quand même prématuré de considérer cela comme un avis.

Et nous avons pensé à présenter cela au groupe s'occupant du PDP.

ÉTATS-UNIS : Merci, Madame la Présidente. Les États-Unis ne donnent pas leur soutien pour l'ajout de ce texte dans ce deuxième paragraphe dans la section du groupe de travail.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Pourriez-vous parler plus près du micro s'il vous plait ?

ÉTATS-UNIS : Nous ne donnons pas notre soutien à l'ajout de ce paragraphe dans cette section. Nous croyons que cela devrait refléter la discussion qui a eu lieu ici, qui se rapporte à ce que la piste de travail numéro 5 a présenté au GAC. C'est ce que nous devrions avoir dans ce paragraphe.

Il s'agit d'une proposition qui a fait l'objet d'une discussion du groupe de travail sur la piste de travail 5 et n'a pas reçu un soutien par consensus. Donc nous ne donnons pas de soutien à cela dans le

---

communiqué.

De notre point de vue, ceci établit ici une voie trompeuse pour donner des protections supplémentaires aux noms de domaine. Donc cela nous mène dans une pente un peu trop glissante pour ainsi dire.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, les États-Unis. Je crois qu'en termes de présentation de la discussion, cela, enfin, doit être présenté ; la Belgique a présenté cela dans la salle pendant la séance. Même si elle ne l'a pas fait pendant la présentation proprement dite.

Après avoir écouté l'Argentine, nous pouvons continuer à travailler en aparté ce texte, et nous le reverrons demain.

ARGENTINE :

Merci la Belgique, les États-Unis ET Manal.

Je voudrais souligner les mots exprimés, les paroles de notre collègue du groupe de travail du PDP de la GNSO.

Il y a des signes de flexibilité dans tout le processus. Alors, ce texte nous permettrait d'exprimer l'idée du GAC, de nous servir de cette flexibilité et disposer de ce type d'outil. Nous pourrions peut-être penser à un nouveau texte qui tienne compte des inquiétudes des États-Unis et de la Belgique et d'autres pays pour, disons, accorder de la valeur à l'idée que cet outil pourrait être utile.

C'est vrai que pour la piste de travail numéro 5, on n'a pas eu de

---

consensus par rapport à cette idée, mais cela n'empêche pas le GAC d'exprimer ses idées par rapport à d'autres notions.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup l'Argentine, maintenant, la Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Bon, la Commission européenne soutient fermement la proposition présentée par la Belgique. Nous devons avoir un processus dynamique dans le GAC. et même si cela n'a pas fait l'objet d'un accord dans la piste de travail numéro 5, l'information que nous avons reçue aujourd'hui du Conseil d'administration sur la complexité par rapport au nombre de recommandations et conclusions du processus de révision de la première série de gTLD implique que nous devons être en mesure de tenir compte de l'une, au moins, de quelques-unes de ces recommandations, et analyser ce qui pourrait se passer, avancer, essayer de prévenir les problèmes avant qu'ils ne se présentent.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup la Commission européenne, puis les États-Unis puis le Brésil.

ÉTATS-UNIS : Merci, Madame la Présidente. Nous sommes d'accord en ce sens que nous pouvons trouver une façon de parvenir à un texte de compromis. Si nous regardons la première phrase, nous pouvons dire le GAC invite

---

l'ICANN, et nous ne sommes pas d'accord là-dessus. Donc nous devrions trouver une modification pour ce texte afin que cela reflète les opinions de tout le monde.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup les États-Unis. Je suis tout à fait d'accord ; je l'ai déjà mentionné. Il faut que nous travaillions sur le texte, sur le langage que nous utilisons.

Nous avons retiré ça de la partie de l'avis du GAC et nous avons déplacé ceci à une partie d'information du document. Il faut que tous les pays concernés se mettent d'accord pour nous donner un texte alternatif. Le Brésil.

BRÉSIL :

Je suis Achilles du Brésil. Je prends la parole maintenant.

Le texte montre qu'il y a un signal de déplacement vers une solution de compromis nous permettant de conserver l'essence de cette idée d'examen d'une notification opportune d'un seul nom géographique comme la Belgique propose, mais en même temps, elle respecte les sensibilités d'autres pays. Je voulais donc ajouter comme une réflexion que si le GAC ne peut rien ajouter à ce qui a été dit auparavant dans d'autres organes, organismes techniques ou d'autres groupes de travail, une réunion du GAC n'aurait aucun sens.

Donc c'est là que nous devrions nous arrêter. Il faut que nous puissions ajouter de la valeur à certaines choses. Il y a beaucoup de

---

gouvernements qui participent à certaines délibérations dans le GAC lorsqu'il y a des séances plénières ; c'est la réalité. Ce n'est peut-être pas l'idéal, mais c'est la réalité.

Il y a des personnes, surtout les pays en développement, qui n'ont pas les ressources techniques et humaines pour faire un suivi des activités de tous les groupes de travail. Le fait de pouvoir contribuer lorsque le thème se présente dans le GAC, c'est quelque chose d'important.

Donc je vous fais confiance. Vous, Olga de l'Argentine et d'autres collègues vont parvenir un texte par consensus qui nous permette d'aller de l'avant.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, le Brésil ; et je suis confiante sur le fait que nous allons trouver un texte par consensus, un langage qui aura fait l'objet d'un accord. Donc le texte ne sera pas dans la partie de l'avis, parce que ce serait trop prématuré.

Nous allons nous baser sur le fait de ce qui a été discuté de ce qui s'est passé dans cette séance et nous allons présenter cela comme une contribution au PDP au moment opportun.

Voilà. Merci à tous. Maintenant, nous abordons la question de .amazon.

Fabien, pourriez-vous me guider un tout petit peu s'il vous plait ?

---

FABIEN BETREMIEUX : Cette édition montre la contribution reçue des États-Unis. Les idées. Le travail d'édition que vous voyez dans ce texte prouve ou montre ce que nous avons reçu du Brésil, et il y a deux parties qui se trouvent entre crochets, et l'édition de ces parties du texte, en plus de ce qui se trouve entre les crochets, reflète la contribution des États-Unis.

J'ai oublié de mentionner que nous avons reçu le soutien d'Israël aux modifications faites par les États-Unis.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Les deux paragraphes entre crochets ont été présentés par les États-Unis. C'est cela. La première phrase, la toute première phrase, on nous avait suggéré de la déplacer de la dernière partie à la première partie. Et ce qui vient après, la première partie qui est entre crochets, a été proposé par le Brésil. Et il y a un commentaire des États-Unis sur toute cette partie qui dit, ce texte semble être le suivi d'un avis du GAC. Le GAC n'est pas parvenu à un accord pour donner notre avis au Conseil d'administration ou en faire un suivi.

Rappelez-vous que ceci avait avant toute une ligne rouge, parce que cela reflétait le commentaire des États-Unis. En dessous de ce qui est surligné, il y a un autre paragraphe entre crochets, présenté par le Brésil en premier lieu, si je ne m'abuse, et les États-Unis ont suggéré des modifications que vous pourrez voir dans le texte. Est-ce que vous comprenez donc de quoi il s'agit ?

Alors, nous allons aborder une autre partie du texte parce que j'ai cru

---

comprendre que le Brésil voudrait présenter le texte tel qu'il apparaissait à l'initial, sans aucune partie du texte biffé. Nous allons faire une version propre avec les commentaires et les suggestions des États-Unis pour avoir les deux versions et pouvoir lire le texte présenté par le Brésil.

Je ne sais pas si le Brésil me demande la parole.

BRÉSIL :

À vrai dire, je suis un peu confus. J'ai laissé mon ordinateur à l'hôtel et je lis directement sur l'écran ; je ne suis pas sûr s'il y a quelque chose en dessous. Je ne sais pas si vous pouvez déplacer un petit peu le texte ? Non, en sens inverse, s'il vous plait.

Bon. C'est bien. Alors, à vrai dire, je suis un peu confus parce qu'il y a une partie du texte que l'on propose de supprimer. Et ceci est aussi une citation de l'avis Abu Dhabi. On pourrait travailler sur un texte pour parvenir à un consensus, parce que ce que nous avons signalé, c'est pour savoir s'il y a un suivi ou pas de l'avis d'Abu Dhabi, et pour comprendre le débat, pour que ceux qui lisent puissent comprendre le débat. C'est pour cela que nous faisons une citation de l'avis d'Abu Dhabi.

Voilà ce que je pensais au début. Je peux enfin, je peux avoir une certaine flexibilité pour parvenir à un texte par consensus. Et je ne veux pas le rédiger seulement pour ma part ; si quelqu'un veut m'aider ou un collègue plus expérimenté peut m'aider, nous pourrions peut-être parvenir à une solution.

---

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup le Brésil.

Trouvez-vous approprié que nous revenions au texte original que vous aviez présenté sans avoir le texte biffé? Parce qu'autrement nous pouvons aller dans une autre partie du texte et revenir sur .Amazon.

BRÉSIL :

Ou, oui prenons une autre partie du texte, je n'ai aucun problème là-dessus. Ce qui se passe, c'est que pour ce qui est de la citation textuelle du communiqué d'Abu Dhabi, moi je voudrais conserver cela, je voudrais laisser exactement cette citation, parce qu'il me semble, c'est le thème essentiel, à savoir si l'on a suivi au pas l'avis d'Abu Dhabi. Autrement, il me semble que l'on ne pourra pas comprendre. C'est ce qui provoque la controverse.

Et je veux que tout le monde puisse comprendre ; il y en a qui pensent que l'on a suivi l'avis d'Abu Dhabi, d'autres qui pensent que ce n'était pas le cas. Donc nous devons conserver cette partie, l'avis d'Abu Dhabi.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup le Brésil. Nous savons maintenant au moins quel est le point de conflit ; c'est l'avis d'Abu Dhabi.

J'espère donc pouvoir avoir cette conversation en aparté pour pouvoir parvenir à un texte qui ait fait l'objet d'un accord.

---

Ceci, c'est l'avis consensuel au Conseil d'administration de l'ICANN. En premier lieu, il y a la révision de la CCT et les séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Le GAC conseille de ne pas avancer avec une nouvelle série de gTLD, jusqu'à la mise en œuvre ultérieure avec succès de la révision de la confiance et du choix des consommateurs. Les fondements disent que la révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur, et ici il faudrait enlever un mot, c'est la première révision qu'exigent les statuts constitutifs, qui est complétée après la transition des fonctions IANA et qui sert comme mécanisme essentiel de responsabilité. La révision a identifié plusieurs questions qui doivent être abordées dans des domaines comme la disponibilité des données, le besoin et l'efficacité des sauvegardes, la promotion de la confiance des consommateurs, l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS et une meilleure représentation géographique des candidats.

La révision a entraîné 35 recommandations, dont 14 devaient être mises en œuvre avant le lancement des procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD. Et en outre, il y avait 10 recommandations de haute priorité qui devaient être mises en œuvre avant le 8 mars 2020, 18 mois après l'émission du rapport.

Il est particulièrement important de ne pas commencer une nouvelle série de gTLD jusqu'après la mise en œuvre avec succès de ces recommandations identifiées par l'équipe de révision comme étant nécessaires avant de nouvelles séries ultérieures pour les nouveaux gTLD.

---

On a aussi suggéré que si les recommandations doivent être mises en place par le Conseil d'administration, d'autres correspondent à d'autres parties de la communauté. Ce serait utile que le Conseil d'administration surveille le progrès de toutes les recommandations et donne son soutien à d'autres parties de la communauté qui doivent mettre en place les recommandations qui les intéressent.

Pouvons-nous retourner à la partie de l'avis, s'il vous plaît ? Laissez-moi voir s'il y a du consensus sur ce texte.

Je ne vois pas d'objection, alors on va dire qu'il y a du consensus. Est-ce qu'il y a des commentaires sur les fondements ? Je ne vois personne qui demande la parole, on va donc avancer.

L'avis sur le WHOIS et le RGPD ; avis par consensus. Le GAC conseille le Conseil d'administration de prendre toutes les mesures possibles afin de garantir que l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'étape 1 de l'EPDP crée un plan détaillé de travail capable d'identifier un chronogramme actualisé et réaliste pour compléter son travail, et qui donne des informations au GAC, - pardon, qui fournisse un rapport sur l'avancement pour le 3 janvier 2020.

Pour ce qui est de l'étape 2, la conclusion de l'EPDP reconnaît les efforts considérables effectués par tous les participants à l'EPDP. Probablement, il existe en temps important entre la fin des recommandations de politiques de l'étape 2 et la mise en œuvre de l'étape 1 et l'étape 2 et la construction et la mise en marche d'un système d'enregistrement de nom de domaine tout neuf et un modèle d'accès unifié.

---

En conséquence, le GAC conseille le Conseil d'administration à mettre en place l'organisation ICANN pour que le système actuel qui exige un accès raisonnable à l'enregistrement de nom de domaine non public opère de manière efficace. Ceci doit inclure le fait d'éduquer le groupe des parties prenantes clés et même les gouvernements, mais il existe un processus pour demander des données non publiques et mettre ces données à disposition/publier. Je ne sais pas si ce sont des alternatives ; un formulaire de demande normalisé pour qu'il puisse être utilisé par les parties prenantes lorsqu'elles demandent l'accès sur la base de la politique actuelle par consensus.

Et encore une fois, je crois qu'ici il faut choisir, c'est-à-dire activement mettre à disposition, publier des liens pour l'information des registres, des bureaux d'enregistrement et des points de contact.

Deux, que la conformité de l'ICANN crée un mécanisme pour les plaintes sur le manque de réponse est quelque chose qui ne soit pas raisonnable pour les données d'enregistrement non publiques des noms de domaine.

Nous allons retourner à l'avis lui-même. Et je veux- je crois qu'il y a là deux parties ; vous avez des commentaires sur le premier avis ?

Nous allons au point B maintenant. Je m'excuse, vous avez des commentaires pour la deuxième partie de l'avis encore une fois ? Je ne sais pas s'il y a des commentaires, sinon on va continuer à travailler sur le texte et décider de la version finale demain. Je ne sais pas s'il y a quelque chose d'évident, sinon le traiter en privé.

---

Il y a autre chose à aborder ?

Les fondements disent, conformément à l'avis précédent, nous profitons de l'occasion pour donner de plus grandes directives sur le progrès des activités du PDP qui ont éveillé des inquiétudes. Le GAC a trouvé le besoin de trouver une solution rapide pour l'accès aux portes aux données d'enregistrement non publiques pour les objectifs de tiers légitimes qui respectent le RGPD et d'autres lois, vu les changements du WHOIS [avec] pour les candidats avec des objectifs légitimes. Le GAC a signalé que ces objectifs légitimes incluent les autorités civiles, administratives, pénales, d'application de la loi, la cybersécurité, la protection des consommateurs, la propriété intellectuelle, et signale que le Comité européen de la protection des données a encouragé l'ICANN et expressément la communauté à développer un modèle vaste, capable de couvrir tout le cycle de collecte de données, depuis la collecte jusqu'à la fin.

Le RGPD établit des mécanismes pour garantir les mécanismes de sécurité. Les intérêts légitimes exprimés dans les statuts de l'ICANN sont cohérents avec les considérations du RGPD, à savoir éviter la fraude, garantir la sécurité de l'information et du réseau, et même la possibilité de résister à des actions malveillantes et informer ou dénoncer de possibles actions criminelles ou des menaces à la sécurité publique auprès des autorités. Et là, il y a une référence au point du RGPD.

Benedetta ? Alors, on va faire une première lecture de l'avis du GAC préalable, mais je vous demande, lorsque vous ferez la révision de l'avis

---

du GAC, souvenez-vous qu'il faut être explicite, parce qu'il y a certains mots comme succès qui peuvent éveiller des questions et que l'on nous demande qu'est-ce que ça veut dire, succès, le mot succès. Que pouvons-nous dire ? Et savoir comment le mettre en place, etc., je vous prie.

Voilà un exemple. Lorsque l'on parle. Juste après la mise en œuvre avec succès, etc. ; ce que je fais, c'est avertir sur cette question, parce que demain il faut garder ça à l'esprit. Et on va nous demander. Le conseil va nous demander des précisions. Alors il faudra aborder ces questions plus tôt ou plus tard.

En premier lieu, il y a la protection des identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Et on dit le GAC salue les progrès effectués sur la protection et la préservation permanentes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans les noms et les identificateurs de registre au second niveau. On prend note également avec plaisir de la résolution du Conseil d'administration de l'ICANN du 27 janvier 2019 où l'on reconnaît les considérations de politiques publiques associées à la protection des noms « Croix-Rouge » et « Croissant-Rouge » dans le système des noms de domaine en adoptant les recommandations par consensus du processus d'élaboration de politiques de la GNSO qui s'est réuni encore une fois et qui a inclus le personnel de l'ICANN pour exécuter les protections qui doivent être effectuées au nom des 191 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

---

Le GAC tient à remercier les résultats de l'équipe de révision et de la mise en œuvre et encourage l'ICANN, dès que le forum de commentaire public sera complété, conformément à ces résultats, de publier et notifier les parties contractantes de cette nouvelle politique, ainsi que les délais de la mise en œuvre. Le GAC réaffirme son avis précédent disant que les sigles et acronymes des organisations internationales au sein du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soient abordés avec les mêmes régimes d'alerte précoce et de protection qui doivent être accordés et mis en place pour les acronymes et les sigles des OIG.

Il souhaite aussi encourager le Conseil a considéré la liste des désignations de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge protégées au premier niveau, y compris le guide de candidature avec la liste complète et accordée des noms identifiés des différentes organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Vous avez des commentaires ? Je réfléchis à voix haute. C'est un suivi d'un avis préexistant.

On me rappelle ici que les alertes précoces ont une signification spéciale dans le processus général des nouveaux gTLD, alors, peut-être, il faudra être prudent avec notre vocabulaire ; peut-être il faudrait se soucier d'éviter des confusions.

S'il n'y a pas de commentaire pour l'instant, nous pouvons passer à la section suivante sur la protection des OIG.

---

Le GAC prend note que le fait de constituer un domaine de travail sur un PDP spécifique par rapport à un mécanisme correctif pour aborder la question de la protection des identificateurs des OIG qui fait l'objet d'un avis préalable du GAC continue d'être discuté avec la GNSO. Et pour ce qui est du RGPD, le WHOIS, le GAC souligne que la politique concernant l'accréditation et les services d'anonymisation ou d'enregistrement fiduciaire est très pertinente et que les efforts de mise en œuvre devraient continuer en parallèle avec le travail en cours sur l'élaboration de politiques. La mise en œuvre de l'EPDP ne devrait pas être différée.

Des commentaires ? Que ce soit sur le RGPD-WHOIS ou sur les OIG.

Comme je vous le disais, c'est la première lecture du communiqué. J'espère que demain on ne trouvera rien de controversé ou qui vous semble important. Si on peut voir cela en détail maintenant, ce serait mieux pour pouvoir avancer demain sur un texte accordé. Laissez-moi voir s'il y a autre chose.

On me dit que le texte .amazon est déjà prêt. On pourrait le lire pour la première fois et puis vous serez libérés.

Le texte que vous allez voir maintenant, c'est le texte que le Brésil a présenté. C'est ça ?

Je vais en faire une première lecture de ce dont j'espère être le texte présenté par le Brésil. Nous en ferons ensuite une seconde lecture avec les commentaires et les éditions, le travail d'édition et de modification présenté par les États-Unis.

---

Le personnel d’engagement de l’ICANN a offert un bref aperçu du processus .amazon et les mises à jour depuis la réunion ICANN65 comme un suivi pour l’avis préalable du GAC. Le GAC demande au Conseil d’administration de considérer s’il peut faciliter une solution mutuellement accordée qui serait acceptable pour les pays de la région amazonienne avant de procéder à la délégation du nom de domaine de premier niveau .amazon comme cela avait été demandé pendant le communiqué d’Abu Dhabi de l’ICANN 60, que ce soit par un médiateur externe indépendant qui consulterait les pays concernés de l’OCTA, la société civile et d’autres parties prenantes ou par d’autres manières. Si le Conseil d’administration ne travaille pas de la sorte et accorde cette candidature, le GAC demande au Conseil d’administration d’expliquer pourquoi il a décidé de ne pas suivre l’avis de Durban de la réunion ICANN47 ainsi que celui de l’Abu Dhabi de l’ICANN60.

Pendant la séance 9 de la réunion du GAC, une délégation a fait savoir que le fait d’accorder la candidature à .amazon pouvait contredire l’avis préalable du GAC qui dit, dans le communiqué d’Abu Dhabi de l’ICANN60, et ici il y a la référence à ce communiqué. Je cite, pardon, dans la section cinq, suivi sur des avis préalables du GAC par rapport à la candidature .amazon et les chaînes de caractères y afférentes.

Citation : a) le GAC a exprimé le besoin de trouver une solution mutuellement acceptable pour le cas de la candidature de gTLD pour .amazon pour les pays affectés et pour la société Amazon ; et b) dans la section 7, l’avis par consensus du GAC au Conseil d’administration, ce qui concerne les candidatures pour .amazon et des chaînes de caractères liées, le GAC reconnaît le besoin de trouver une solution

---

mutuellement acceptable pour les pays affectés et la société Amazon, pour que l'on puisse utiliser .amazon comme un nom de domaine de premier niveau. La délégation a suggéré que le GAC devait demander au Conseil d'administration d'avoir recours à un médiateur indépendant pour pouvoir trouver une solution mutuellement acceptable qui est un prérequis pour accorder cette candidature à la lumière de l'avis de Durban de l'ICANN47.

Beaucoup de délégations ont exprimé leur point de vue en ce sens que le GAC devrait demander au Conseil d'administration pour qu'il aide à promouvoir une solution de consensus pour cette question, et ce serait très important pour renforcer le rôle que jouent le GAC et l'ICANN dans la gouvernance de l'Internet.

Quelques délégations peu nombreuses ont exprimé un point de vue opposé et ont donné leur préférence pour une solution immédiate à ce thème.

Si j'ai bien compris, ceci conclut le texte proposé par le Brésil. Et maintenant, ce que vous voyez, c'est le texte des États-Unis.

BRÉSIL :

Je crois que, en quelque sorte, l'un des paragraphes suggérés par les États-Unis est entré là où on avait fait cela. Je crois que cela répète quelque chose.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : C'est le premier paragraphe ?

---

BRÉSIL : Non, c'est après. Ah bon, je suis confus maintenant. Bon, ce n'est pas important. Je peux travailler sur ce texte et nous pourrons ensuite retirer des phrases qui seraient répétées. Nous avons demandé au secrétariat d'éviter les répétitions. Concentrons-nous sur les questions les plus importantes.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup le Brésil. Maintenant, nous allons voir les modifications proposées par les États-Unis.

Pendant la séance 9 de la réunion du GAC, une délégation a suggéré que le fait d'accorder la candidature de .amazon contredirait des avis préalables du GAC.

Nous voyons qu'il y a des textes qui ont été biffés.

Une délégation a demandé au GAC de demander au Conseil d'administration d'engager un médiateur indépendant pour qu'il aide à trouver une solution mutuellement applicable. Cette solution est considérée comme un prérequis par la délégation pour la délégation.

Certaines délégations ont exprimé leur point de vue en ce sens que le GAC devrait demander au Conseil d'administration de l'aider à promouvoir une solution de consensus à ce problème, ce qui serait important, à leur avis, pour renforcer les fonctions du GAC et de l'ICANN dans la gouvernance de l'Internet entre. D'autres délégations ont signalé que tout l'avis du GAC sur cette question a été respecté par le

---

Conseil d'administration, ce qui fait qu'il n'y a pas davantage d'avis du GAC sur ce thème. Et il ne faudrait pas qu'il y ait d'autres retards pour traiter ces candidatures pertinentes.

Je crois que c'est la fin du texte des États-Unis. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des réactions ?

Une réaction initiale ? Autrement, je demanderai aux collègues du GAC de commencer- je leur demanderai de commencer à travailler ensemble pour que nous ayons demain une version, enfin, où il y a plus accord sur le texte que nous devrions résoudre, le texte sur .amazon, la partie concernant les noms géographiques, et s'il vous plait, faites-en une autre lecture ; il y a demain encore où nous pouvons revoir le communiqué et [pour] lire les sections que nous avons sautées maintenant. Mais je crois que cela ne susciterait pas de débats.

S'il n'y a pas de demande de parole, nous allons conclure notre journée d'aujourd'hui et nous nous réunirons demain à 8 h 30. Je vérifie, juste au cas où il y aurait des problèmes. Je vérifie donc le programme des activités. Si, demain à 8 h 30, il s'agit des discussions plénières des droits de l'homme et la section sur la révision de l'ATRT. Bon, j'espère que vous aurez une bonne fin de journée.

Si cela vous intéresse, à 18 h 30, il y aura un hommage à Tarek Kamel dans la salle principale, à côté de la salle du GAC.

Nous nous revoyons demain à 8 h 30. Merci beaucoup.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**